

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Numéro de bénéficiaire : .....

Je soussigné(e) (prénom et nom) : .....

né(e) le .....

atteste sur l'honneur être en vie à ce jour et que la signature ci-dessous a été apposée par mes soins.

Fait à .....

Le .....

Pour faire valoir ce que de droit.

## Comment nous retourner votre attestation ?

Pour votre retour, rendez-vous à l'adresse ci-dessous :

[www.generali.fr/mes-demandes-en-ligne/rentes/](http://www.generali.fr/mes-demandes-en-ligne/rentes/)

Cliquez ensuite sur « Dépôt justificatif de vie » et laissez-vous guider...

## A quoi sert-elle ?

Elle a pour but de nous confirmer que vous êtes toujours en vie et pouvez continuer à recevoir le paiement de la rente, conformément à l'article 1983 du Code civil : « Le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée ».

Les articles L433-19 et L441-7 du Code pénal prévoient des peines pour la personne qui produit une attestation ou un certificat falsifié.

## Pourquoi nous l'adresser dès que possible ?

Il est important de nous retourner ce document rempli et signé au plus vite. En effet, s'il ne nous parvient pas, les paiements de votre rente seront suspendus jusqu'à sa réception.



### Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien  
des groupes d'assurances sous le numéro 026.

